

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée
Commission Thématique N°2 :
Cours d'eau et milieux aquatiques

Compte rendu de la réunion du 26 novembre 2015
Salle des fêtes de Brunemont

Etaient présents :

Mme BLIN Céline, animatrice du SAGE de la Sensée.
Mr BLONDEL Jean-François, représentant le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.
Mr DANEL Stéphane, Conseiller Municipal de Sains-les-Marquion.
Mr DELATTRE Henri, Vice-président de la Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Mr DESSERTY Marcelin, Conseiller Municipal de Wasnes-au-Bac.
Mr DUMARQUEZ Daniel, Adjoint au Maire d'Aubencœur-au-Bac.
Mr GALLET Benoît, représentant le Conservatoire des Espaces Naturels Nord Pas-de-Calais.
Mme HAEGHAERT Catherine, représentant le SCOT du Grand Douaisis.
Mr HERBO Gustave, Président de l'association du MNLE–Scarpe-Sensée-Escaut-Artois-Douaisis.
Mr JACQUART Jean-Luc, Adjoint au Maire d'Aubencœur-au-Bac.
Mr LIBERAL Raoul, Maire Adjoint de Récourt.
Mr PHILIPPE Daniel, Conseiller Municipal de Monchecourt.
Mr POULAIN Gilles, Maire de Brunémont, Président de la Commission Thématique 2.
Mr REYMBAUT Jean-Pierre, Conseiller Municipal de Tortequesne.
Mr ROUSSEZ Yves, représentant le Syndicat de Faucardement de la Sensée.
Mr THIEBAUT Fabrice, chargé de mission à l'Institution Interdépartementale Nord – Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée.

Absents, excusés :

Mme AUBERT Géraldine, représentant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
Mr BARAS Jean-Marie, représentant la Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Mr BAUDUIN Alain, Conseiller Municipal d'Epinoy.
Mr BLONDEL Christophe, représentant le Conservatoire Botanique National de Bailleul
Mr BOIZET Francis, Président de l'AAPPMA « Les Pêcheurs réunis ».
Mr BONNAVE Yves, Conseiller Municipal de Monchy-au-Preux.
Mr BOUCAULT Julien, représentant la Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Mr BOULANGER Alain, Maire d'Aubigny-au-Bac.
Mr BOUTROUILLE Christian, représentant le GON du Nord Pas-de-Calais.

Mme CALVES-MAEZ Caroline, représentant de la DREAL Nord – Pas-de-Calais.
Mr CANDAT Jean-Louis, Conseiller Municipal de Vaulx-Vraucourt.
Mr CARNEL Jean, représentant la CCI Arras.
Mr CAVENAILE Michel, représentant le MNLE.
Mr CHARLES Ludovic, représentant le Comité Trinquise Environnement.
Mme CHUQUET Karine, représentant les VNF.
Mr CLAUCE François, représentant le CRPF.
Mr COMPAGNONI Bruno, Conseiller Municipal de Paillencourt.
Mr COQUELLE Gilles, Conseiller Municipal d'Arleux.
Mr CORNIER Thierry, représentant le Conservatoire Botanique National de Bailleul.
Mr CORNU Francis, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.
Mr COUPEZ Jean, Conseiller Municipal d'Oisy-le-Verger.
Mr COURTECUISSÉ André, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Sailly-en-Ostrevant.
Mr COURTECUISSÉ Edouard, représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Sailly-en-Ostrevant.
Mr CUVILLIER Jean-Pierre, Adjoint au Maire de Saudemont.
Mme DANEL Annick, Maire de Rémy.
Mr DEBAVELAERE Michel, Conseiller Municipal de Vitry-en-Artois.
Mr DELABRE Jean-Marc, représentant l'Hôtellerie de Plein Air 59.
Mr DELATTRE Dominique, Maire de Saint-Martin-sur-Cojeul.
Mr DELCROIX Jean-Louis, représentant l'association du MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.
Mr DELOEIL Joël, Conseiller Municipal de Buissy.
Mr DENNIN Ludovic, représentant la DIRAH Communauté d'Agglomération du Douais.
Mr DENOYELLE Maxime, représentant la Communauté de Commune la Porte des Vallées.
Mme DERNONCOURT Tiphaine, représentant la Communauté d'Agglomération du Douais.
Mme DEROUBAIX Anne-Sophie, Maire de Sailly-en-Ostrevant.
Mr DEROY Denis, Chérisy.
Mr DHORDAIN Jean-Marie, Adjoint au Maire de Monchecourt.
Mr DORDAIN Christian, Maire de Bugnicourt.
Mr DUBOIS Frédéric, Conseiller Municipal d'Haynecourt.
Mr DUEZ Pascal, Maire de Villers-en-Cauchies.
Mme DUHAMEL Françoise, représentant le Centre Régional de Phytosociologie.
Mr DUPONT Alain, Adjoint au Maire de Brunémont.
Mr DURIEZ Régis, représentant le MNLE Sensée-Scarpe Artois-Douais.
Mr FACQ Thomas, Hamel.
Mr FASCIAUX Jean-Luc, Maire d'Estrun.
Mr FAUST Jérémy, Conseiller Municipal d'Ecourt-Saint-Quentin.
Mme FERRIERE-URVANOWITZ Marie-Eugénie, Conseillère Municipale de Bapaume.
Mr FONTAINE Jean-Paul, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Douais.
Mr FONTAINE Laurent, Communauté de Communes du Sud-Artois.
Mr FOVAUX Jean-Marie, représentant la Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Mr FOVEZ Alain, Adjoint au Maire de Villers-en-Cauchies.
Mr FRANCOIS David, représentant le SIADO.
Mr GAMET Jean-Claude, Président du club de Canoë-Kayak de Biache-Saint-Vaast.
Mr GAMEZ Henri, Maire de Fressies.

Mr GLACET Jean-Marie, représentant la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais.

Mr GRAVE Gilbert, représentant la Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mr GUZINSKI Edmond, Conseiller Municipal d'Hordain.

Mme HAVET Noémi, représentant le CRPF.

Mr HAY Daniel, Conseiller Municipal d'Abancourt.

Mr HECQUET Guy, Président du Syndicat des Faucardements de la Sensée.

Mr HENNEBICQ Michel, représentant la FDSEA.

Mr HERIN Jean-Jacques, représentant la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Mr HOUBRON Pierre, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais.

Mr JEDELE Julien, représentant la DDTM du Pas-de-Calais.

Mr JOLY Luc, Conseiller Municipal de Dury.

Mme KITEL Malika, Conseillère Municipale d'Aubencœur-au-Bac.

Mr LAGE Pascal, représentant l'hôtellerie de Plein Air du Pas-de-Calais.

Mr LAMBIN Jean-Marc, représentant le SIDEN.

Mr LANCIAUX Yann, représentant l'ONEMA.

Mme LANDRE Stéphanie, représentant la Communauté d'Agglomération du Cambrésis.

Mme LEDDA Carole, représentant la Direction du Développement Local, Conseil Départemental du Nord.

Mr LEDENT Thierry, représentant le SIRA.

Mme LEFEBVRE Delphine, représentant la Communauté de Commune la Porte des Vallées.

Mme LEGOFF Thérèse, Présidente de l'association Ostrevant Bouchain Environnement.

Mr LENOIR Michel, Boiry Sainte-Rictrude.

Mr LEPAN René, Président de l'Amical des Huttiers de la Vallée de la Sensée.

Mme LEPOIVRE Isabelle, Conseillère Municipale de Lécuse.

Mr LEPRETRE André, Maire de Wavrechain-sous-Faulx.

Mme LETURCQ Françoise, Maire adjointe d'Hermies.

Mr LOQUET Michel, Conseiller Municipal de Féchain.

Mme LIVET Marie, représentant la DDTM du Nord.

Mr LUCCHETA Jean-Claude, représentant l'ONEMA.

Mr MACIEJEWSKI Edouard, Conseiller Municipal d'Hermies.

Mr MAROUSE Jean-Louis, représentant l'ONEMA.

Mr MASCLET Patrick, Maire d'Arleux.

Mr MONTAIGNE Jean-Paul, représentant NOREADE.

Mr MUYS Christian, représentant le MNLE.

Mr PETIT Emmanuel, représentant la Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Mr PETIT Marcelin, représentant l'association du Trinquise Environnement.

Mme PICQUE Odille, représentant l'association du MNLE.

Mr POULAIN Guy, Maire adjoint de Fressies.

Mr PRADIER Daniel, Conseiller Municipal d'Hénin-sur-Cojeul.

Mr PRETTRE Michel, Maire d'Aubencœur-au-Bac.

Mr RENARD Daniel, Président Canoë Kayak Marquion.

Mr RENARD Jean-Marc, Adjoint au Maire de Marcq-en-Ostrevent.

Mr RENOUPH Philippe, représentant la Pisciculture de Rémy.

Mme RINGEVAL Maryvonne, Maire de Raillencourt-Sainte-Olle.

Mr SANTERNE Christian, représentant le MNLE.

Mme SAUVAGE Corine, Conseillère Municipale d'Hordain.

Mr SEROUX Michel, Président de la Communauté de Communes de la Porte des Vallées.
Mme SILVAIN Ginette, Conseillère Municipale de Bugnicourt.
Mme SOUCHON Camille, représentant la Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Mr STIENNE Michaël, représentant la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion.
Mr SYLLEBRANQUE Sylvain, Conseiller Municipal de Sauchy-Cauchy.
Mr TABARY Daniel, Maire de Fremicourt.
Mr TANCHON Matthieu, Conseiller Municipal de Beaurains.
Mr THIEVET Christian, Maire de Vis-en-Artois.
Mr THUILLIEZ Xavier, Adjoint au Maire d'Oisy-le-Verger.
Mr TOUZE Sébastien, représentant la CAPH.
Mme TROUVE Caroline, représentant la DDTM du Nord, Délégation du Douaisis-Cambresis.
Mr URBANIJA André, représentant la Fédération Départementale du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
Mme VANRENTERGHEM Magdalena, représentant le Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis.
Mme VINIACOURT Béatrice, Conseillère Municipale de Monchecourt.
Mr WIBERT Alain, Président de l'AAPPAMA « La Sirène ».

Mr POULAIN Gilles souhaite la bienvenue aux participants.

Il rappelle l'ordre du jour qui porte sur deux points, le premier sur l'inventaire des espèces exotiques envahissantes (EEE) sur le territoire de la Sensée et le deuxième sur la présentation du plan d'action du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), du règlement et de l'évaluation environnementale du SAGE de la Sensée. La parole est ensuite laissée à Mr HERBICH Adrien, stagiaire à l'Institution pour le premier ordre du jour.

La présentation est jointe en annexe 1.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute que l'esturgeon est apprécié pour la pêche sportive.

Mr GALLET Benoit demande si l'esturgeon se reproduit dans le secteur.

Mr THIEBAUT Fabrice répond négativement.

Mr HERBICH Adrien parle ensuite du crabe à mitaine, qui a été retrouvé à Arleux. Il informe que cette espèce a été observée par le syndicat mixte de l'Escaut en 2014 au niveau de Valenciennes.

Mr THIEBAUT Fabrice précise que c'est une espèce qui vit en eau douce mais qu'il y existe peu d'informations sur son cycle de vie.

Mr HERBICH Adrien évoque l'hydrocotyle fausse-renoncule, qui avait été retirée par la communauté de communes d'Osartis après 2010 mais qui est revenue sur une longueur d'environ 100 m dans le Trinquise.

Mr GALLET Benoit explique qu'elle peut régresser s'il y a des vrais hivers car elle est sensible au froid. C'est une espèce venant d'Amérique.

Mr THIEBAUT Fabrice déclare que pour la renouée du Japon, celle-ci est déjà trop disséminée et qu'il faut concentrer les actions sur les milieux humides et les cours d'eau.

Mr REYMBAUT Jean-Pierre demande qui prend en charge l'enlèvement de la renouée du Japon et quelles techniques existent.

Mr THIEBAUT Fabrice répond que c'est le gestionnaire de cours d'eau qui a en charge cet enlèvement c'est-à-dire la commune ou l'EPCI concernée. Pour les techniques, il faut étudier les expériences dans les autres territoires.

Mr GALLET Benoit signale qu'il y a une fiche technique explicative à ce sujet sur le site du conservatoire botanique national de Bailleul. La gestion de la renouée passe principalement par de la fauche à raison de 6 fois par an, entre mai et octobre, à renouveler pendant environ 5 ans, de manière à épuiser la plante. Ensuite on pourra passer à 1 fauchage par an. Il est possible de reboiser en même temps pour étouffer la renouée. Il est déconseillé de broyer les massifs de renouée car cela dissémine les morceaux de plante qui donnent ensuite un massif encore plus étendu. Les branchages issus du fauchage sont à évacuer de la zone vers la déchetterie.

Mr ROUSSEZ Yves demande s'il on peut traiter.

Mr GALLET Benoit déclare que ce n'est pas préférable car les massifs de renouée sont souvent en zones humides. Il ajoute que la renouée a un rôle d'érosion des berges car elle empêche les autres végétaux de pousser ce qui donne en hiver une zone nue, sensible aux aléas climatiques et à la pluie qui vont emmener la terre. D'où la nécessité de planter au niveau des massifs pour protéger les berges.

Mme BLIN Céline souhaite savoir si la renouée du Japon a une floraison et peut donc se propager grâce à la dissémination de ses graines.

Mr GALLET Benoit explique que la renouée du Japon ne se reproduit pas de cette manière. Par contre il existe à Valenciennes un hybride de deux variétés de renouée, la renouée de Sakhaline et la renouée du Japon, qui elle se reproduit par graine.

Mr POULAIN Gilles demande si les racines s'agrandissent lorsqu'on coupe et que l'on enlève la renouée du Japon.

Mr GALLET Benoit indique qu'en coupant régulièrement la plante, les racines se rétractent et le massif devient moins important. Les premières années cela fait beaucoup de matière à exporter mais cela diminue au fil du temps. Il cite la forêt de Mormal où les massifs de renouée du Japon s'étalent à cause du broyage dont ils font l'objet.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute que c'est pareil le long des canaux où les renouées sont broyées et où les canaux véhiculent les morceaux de renouée.

Mr GALLET Benoit est par contre sceptique pour introduire une EEE pour en éradiquer une autre comme le poisson chat. Pour lui, on ne peut pas prévoir comment cela va se passer et si l'état du milieu ne va pas empirer. Pour la pose de nasse, il pense que les gestionnaires peuvent avoir l'appui et l'aide de la fédération de pêche pour la mise en place de l'arrêté préfectoral.

Mr DANEL Stéphane demande s'il y a des panneaux de sensibilisation au poisson chat, à l'étang de Baralle.

Mr HERBICH Adrien répond que non mais que les pêcheurs sont au courant.

Mr THIEBAUT Fabrice informe qu'un livret de sensibilisation aux EEE présentes sur le bassin de la Sensée a été réalisé par monsieur HERBICH Adrien. L'inventaire des EEE est repris dans le SAGE et des actions sur les EEE sont incluses dans le PAGD notamment pour éviter la dissémination des espèces présentes et l'arrivée de nouvelle espèce.

Mme TROUVE Caroline parle de la Berce du Caucase qui est disponible en jardinerie.

Mme BLIN Céline évoque les mesures dans le PAGD à ce sujet dont celle pour sensibiliser les jardinerie et les acheteurs à ne pas vendre et acheter d'EEE.

Mr GALLET Benoit pense qu'il faudrait mettre un lien sur le site internet avec le livret en ligne et des actions cibles pour chaque espèce.

Mr REYMBAUT Jean-Pierre cite les associations de randonneurs qui ont des journées de sensibilisation et de ramassage d'ambrasin allergisante. Il pense que c'est ce genre d'action qui peut être mis en place.

Mme BLIN Céline passe ensuite à la présentation du deuxième ordre du jour sur les documents du PAGD, du règlement et de l'évaluation environnementale du SAGE de la Sensée.

La présentation est jointe en annexe 2.

Mr GALLET Benoit ajouterait « au moins » pour la compensation d'une destruction de prairie concernant l'article 3 du règlement du SAGE. Cela donne ainsi comme rédaction : « l'impact de ce projet devra être compensé par la création au moins à surface égale... ». Il faudra vérifier si c'est possible avec la DDTM.

Mr THIEBAUT Fabrice indique qu'en commission thématique 1, il y a eu la remarque que beaucoup d'agriculteurs arrêtaient l'élevage et donc les prairies perdaient de leur utilité. Il demande si la SAFER pourrait aider lors de la compensation.

Mme TROUVE Caroline déclare qu'il faut rester cohérent avec la réglementation nitrate.

Mr THIEBAUT Fabrice explique que l'article a pour but de préserver les prairies en zones humides. Les cas de retournement doivent rester exceptionnels et l'intérêt général doit être prouvé.

Il annonce que l'Institution va faire un bilan des superficies de prairies en zones humides pour mieux connaître l'impact de cet article. Le titre de l'article va aussi être modifié car « retournement » a une connotation agricole or les communes peuvent aussi avoir des impacts sur les prairies via les constructions. Il faudrait donc rajouter « suppression » dans le titre de l'article 3.

Mr THIEBAUT Fabrice passe ensuite à l'article 4 du règlement sur la protection des zones humides. Il informe que les communes ont bien intégré l'inventaire des zones humides. Les agriculteurs souhaitent juste pouvoir agrandir leurs bâtiments en zones humides. Il explique que l'article 4 n'est pas plus restrictif que la réglementation existante avec une surface minimale impactée de 1000m². Les acteurs peuvent s'ils le souhaitent être plus restrictifs en diminuant cette surface minimale.

Mr GALLET Benoit trouve que cet article n'est pas assez exhaustif et qu'il s'en tient qu'aux vraies zones humides, or une culture peut être en zone humide.

Mr THIEBAUT Fabrice explique que dans ce cas on est en zone à dominante humide du SDAGE. L'article se limite aux « vraies » zones humides définies par la végétation hygrophiles.

Mr GALLET Benoit demande s'il y a une réglementation du SAGE sur les zones à dominantes humides.

Mr THIEBAUT Fabrice répond que non car cela pénaliserait l'économie et l'agriculture et que le SAGE a pour objectif de se consacrer prioritairement aux « vraies » zones humides.

Mme TROUVE Caroline pense qu'il faut regarder la rédaction dans les PLU et les documents d'urbanisme, et qu'il faut ajouter « affouillement » dans la liste des travaux non autorisés dans les zones humides.

Mr THIEBAUT Fabrice dit que l'Institution va regarder si les PLU sont plus ou moins restrictifs que cet article.

Mr THIEBAUT Fabrice revient à l'article 1 sur la gestion des plans d'eau et explique que cet article a pour vocation de réguler les plans d'eau, dont la superficie totale augmente régulièrement sur le bassin versant de la Sensée

Mr POULAIN Gilles juge que le règlement n'est pas plus restrictif que le SCOT et les PLU.

Mr GALLET Benoit estime que la surface de zone humide devrait augmenter sur les 6 ans de mise en œuvre du SAGE du fait de la compensation à hauteur de 150% de la surface détruite.

Mme BLIN Céline souhaite connaître l'avis des membres de la commission sur la mesure O8-M6 du PAGD portant sur la plantation de peuplier en haut de berge et en zone humide et savoir si cette mesure doit être retravaillée comme l'a demandé le CRPF (Centres Régionaux de la Propriété Forestière) du Nord-Pas-de-Calais par mail.

Mr GALLET Benoit explique qu'un boisement plus diversifié est plus écologique et plus économique notamment lors de la coupe.

Mr THIEBAUT Fabrice ajoute que la croissance n'est pas toujours facile en zone humide avec la présence de certaines maladies.

Mme TROUVE Caroline est pour encourager la plantation mixte dans les zones humides.

Mr GALLET Benoit trouve que la mesure n'interdit rien mais qu'elle a une vocation de conseil. Il serait pour changer la rédaction en ajoutant « et privilégier la plantation mixte ou le maintien de la zone ouverte dans les zones humides ». Il indique que la plantation mixte permet aussi moins d'interventions dans des milieux déjà fragiles.

Mr DANEL Stéphane demande quels sont les effets du canal Seine Nord Europe sur les zones humides et s'il y a une compensation à hauteur de 150 %. Il souhaite connaître le poids du SAGE dans ce projet.

Mr THIEBAUT Fabrice explique que depuis l'existence du canal du Nord il y a une connexion entre la nappe et l'Agache. L'Institution ne souhaite pas que le projet du canal Seine Nord Europe ait les mêmes impacts sur les milieux aquatiques et sur la nappe que le canal du Nord. Elle est donc vigilante au projet. Pour autant il n'y a pas de garantie de l'absence d'impact.

Mme BLIN Céline rappelle que le PAGD contient une mesure sur ce projet (mesure O7-M7).
Mr DANEL Stéphane demande si la disparition des zones humides est prise en compte dans la mesure.

Mme BLIN Céline va rajouter cette thématique dans la mesure.

Mr GALLET Benoit pense que l'étude loi sur l'eau va permettre de connaître les compensations mises en place et de répondre aux interrogations existantes.

Mme BLIN Céline passe ensuite sur la mesure O10-M6 du PAGD sur les exploitations de carrière. Elle demande s'il est possible que la CLE soit informée de tous nouveaux projets d'ICPE sur le territoire de la Sensée car les exploitations de carrière peuvent avoir des impacts sur la nappe et les milieux naturels.

Mr THIEBAUT Fabrice cite la carrière d'Hem-Lenglet qui est une carrière de craie, celle d'Hamel qui n'a pas été remise en état ou encore celle de Pelves qui a fait l'objet de dépôts non autorisés.

Mr POULAIN Gilles ajoute la carrière d'Oisy le Verger qui est encore un peu exploitée.

Mme BLIN Céline, en l'absence de nouvelle remarque sur cette mesure, évoque le planning prévisionnel de 2016 avec l'enquête publique et la consultation des acteurs sur les documents du SAGE. Les membres de la commission ont jusqu'à janvier pour faire part de leurs remarques.

Mr POULAIN Gilles remercie à nouveau les participants et clôture la réunion.

ANNEXE 1 :
**Présentation de l'inventaire des espèces
exotiques envahissantes sur le territoire
du SAGE de la Sensée**

ANNEXE2 :
Présentation du plan d'action du PAGD,
du règlement et de l'évaluation
environnementale du SAGE de la Sensée